



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU LUNDI 19 SEPTEMBRE A 18H00 A LA LANDE-CHASLES

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à La Lande Chasles, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, président du SIVU.

MONSIEUR Jeannick CANTIN est nommé secrétaire de séance.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2022

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 20 juin 2022, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET MARCHES PRIS PAR LE PRESIDENT

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Commande de produits d'entretien auprès de l'entreprise COLMEDIS pour un montant de 677.14€ pour le Multi Accueil.
- Commande de vêtements de travail auprès de l'entreprise CENTEX pour un montant de 631.75€ pour le Multi Accueil.
- Commande de fournitures d'activités auprès de l'entreprise DELTA BUREAU pour un montant de 130.43€ pour la Micro-crèche de St Clément et de 458.28€ pour la Micro-crèche de Vernantes.
- Commande de produits d'entretien auprès de l'entreprise HENRI JULIEN pour un montant de 70.08€ pour le Multi Accueil.
- Commande de produits d'hygiène et de couches auprès de la société RIVADIS de Thouars pour le Multi-Accueil de Longué pour le 2ème semestre 2022 pour un montant de 904.28 € TTC.
- Commande de fournitures administratives auprès d'ALTER BURO pour un montant de 703.41€ (215.45€ pour le Multi-Accueil, 189.40€ pour la Micro-crèche de Vernantes, 184.27€ pour la Micro-crèche de St Clément, et RAM 5.49€ et Siège 108.80€).
- Devis pour joint de réfrigérateur auprès de Eureka ma maison pour un montant de 172.00€ TTC pour le Multi Accueil.
- Commande meuble auprès de Wesco 2025.12€ pour la Micro-crèche de Vernantes.
- Commande lit + matelas auprès de Mathou 1162.75€ pour la Micro-crèche de Vernantes.
- Commande meuble auprès de Nathan 314.68€ pour la Micro-crèche de Vernantes.
- Commande Chariot auprès de Henri Julien 198€ pour la Micro-crèche de Vernantes.
- Commande armoire auprès de Majuscule 555.09€ pour la Micro-crèche de Vernantes.

3) DELIBERATION : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES EXTENSIONS DES ALSH

Monsieur Nivelles rappelle le choix d'effectuer des extensions à nos accueils de loisirs (ALSH) de Longué-Jumelles et de Vernantes. En effet, les structures actuelles restreignent la capacité d'accueil par rapport aux nombreuses demandes. Les locaux actuels sont utilisés dans leur globalité (utilisation des réfectoires comme salle d'activité). Il y a actuellement de nombreux refus d'enfants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président présente à l'assemblée les montants estimatifs des travaux d'extensions des deux ALSH qui s'élève à :

- Lot 1 = 300.000 € HT pour Vernantes
- Lot 2 = 260.000 € HT pour Longué-Jumelles

Une consultation a été lancée le 02/06/2022 en vue de recruter un architecte afin d'assister le syndicat dans la réalisation de ce projet. La date limite de remise des offres a été fixée au 27 juin à 12h00 en voie dématérialisée via la plateforme Safe Buyer Tender.

Quatre architectes ont remis une offre dans les délais impartis.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le président soumet au comité syndical l'offre retenue :

Architecte	Pourcentage de rémunération	Montant forfaitaire provisoire de l'offre HT	Montant forfaitaire provisoire de l'offre TTC
ATOME Architecture	14.25 %	79 800.00 €	95 760.00 €
FREMY Architectes	8.9 %	49 840.00 €	59 808.00 €
ATEA Architectes	12.5 %	70 000.00 €	84 000.00 €
THELLIER Architecture	13.4 %	75 040.00 €	90 048.00 €

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation de marché ont bien été respectées ;
Au regard du rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au comité syndical, de retenir l'offre la mieux classée au regard des critères du marché, c'est-à-dire de l'architecte FREMY pour un montant 639 800,00 € HT (767 760,00 € TTC).

Le comité syndical, après en avoir délibéré et vote, à l'unanimité :

ACCEPTÉ le marché,

DECIDE d'attribuer les 2 lots pour un montant de 639 800.00 € HT (767 760.00 € TTC)

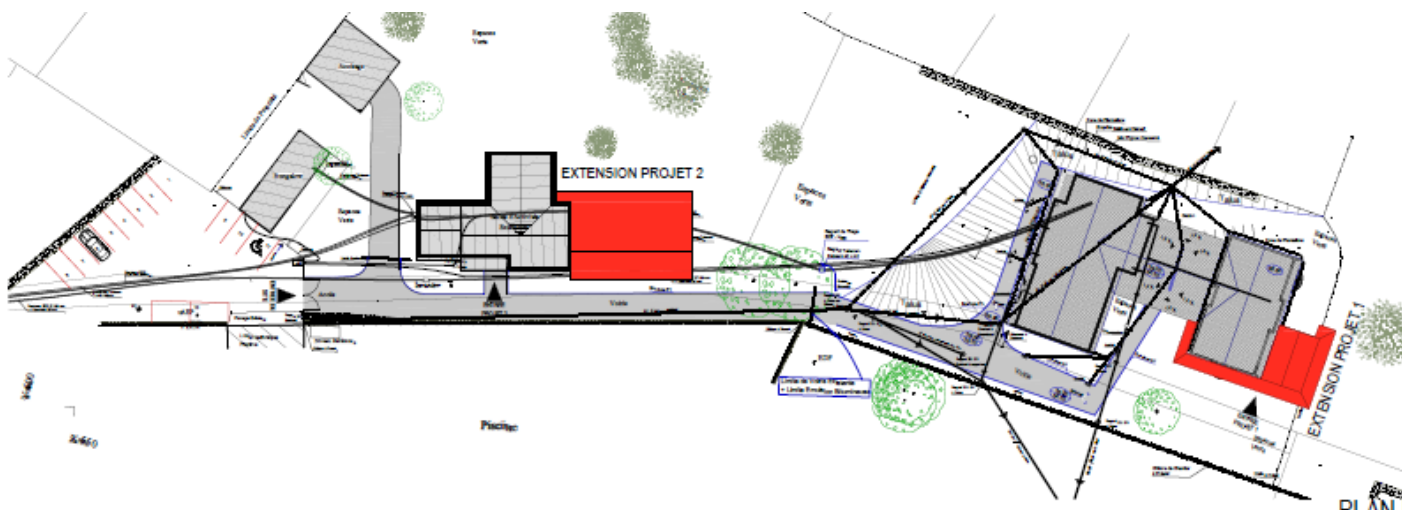
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget du syndicat

AUTORISE le président à signer le marché avec l'architecte retenu ainsi que tous les documents s'y rapportant.

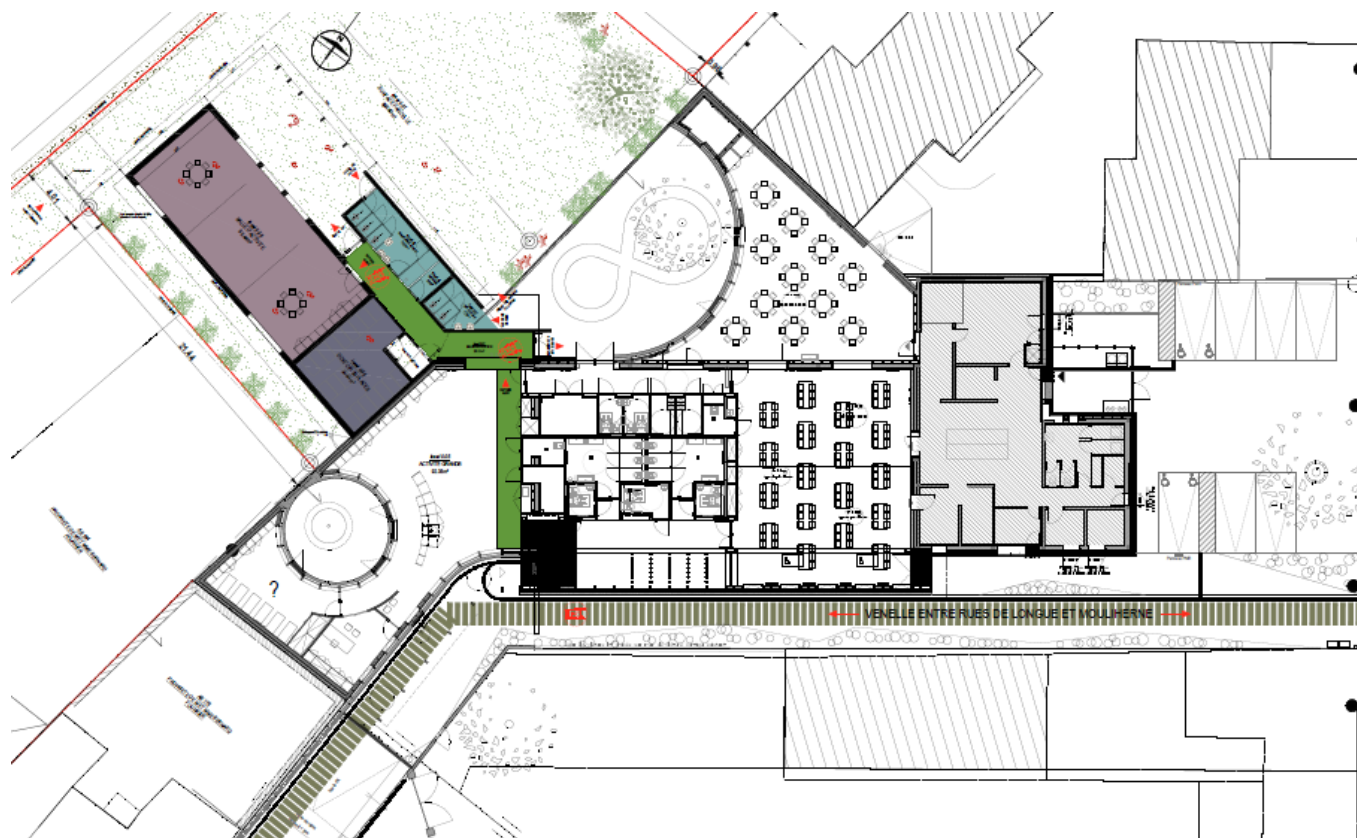
4) INTERVENTION DE L'ARCHITECTE FREMY – PLAN EXTENSIONS DES ALSH

Monsieur Pierre-Yves FREMY, architecte du cabinet FREMY Architecte et Monsieur Stéphane DENIS, économiste du cabinet ECOBat sont venus présenter les esquisses des extensions des ALSH de Longué-Jumelles et de Vernantes.

Site de Longué-Jumelles



Site de Vernantes



Monsieur NIVELLE explique que ce sont des projets à l'étude pour le moment. Ce sont des plans d'esquisses. Ces derniers vont être présentés à la PMI pour s'assurer du respect des normes ; ils seront également soumis à la CAF afin de pouvoir bénéficier de subventions (passage en commission CAF en novembre 2022). Laurent NIVELLE ajoute que la subvention CAF pourra atteindre 60% du projet. Nous irions également étudier la possibilité de d'autres subventions en vue d'arriver à 80% de subvention.

Aujourd'hui, les esquisses présentées pour Vernantes se chiffrent autour des 380 000 € HT et pour Longué-Jumelles entre 300 000 € HT et 400 000 € HT en fonction des options choisies, et hors maîtrise d'œuvre.

Monsieur BOIREAU questionne sur la projection financière. En effet, il demande si c'est une projection large en prenant en compte des augmentations du coût des matériaux ?

Monsieur NIVELLE précise que c'est une projection financière avec une augmentation des matériaux hormis si ces derniers doubles de prix.

MONSIEUR FREMY ajoute que les estimations ont été faites avec les derniers index sortis au mois de Juillet 2022. Cependant, l'architecte ajoute qu'à compter du 1er janvier 2023, la nouvelle réglementation thermique RE2020 sera applicable également aux ERP. Pour ne pas être soumis à cette réglementation et avoir un coût des projets impactés (+15% à 20%) par cette réglementation, il faudrait donc envisager de déposer le permis de construire avant cette date. Son application peut être fait dans un délai de 2 ans + 1 an par rapport à la date de l'obtention du permis de construire.

5) POINT TRAVAUX : AVANCEMENTS DES PROJETS DES MICRO-CRECHES

Monsieur NIVELLE présente les avancés du projet de St Clément de Levées. Le déménagement a eu lieu en 2 fois, un premier déménagement des locaux a été fait le 29 juillet et un emménagement dans la nouvelle location a été réalisé le lundi 22 août 2022. Les agents communaux et le propriétaire de la location ont aidé et ont réalisé les aménagements nécessaires demandés par la PMI (filet dans les escaliers, rampe d'accès).

Concernant les travaux, une réunion de chantier mercredi 29/09 avec ATEA, Bureau Veritas ainsi que les artisans qui vont intervenir en premier (Gros-œuvre et plomberie). Les travaux vont débuter le 3 octobre. Une pénurie est rencontrée au niveau de la fourniture des briques, il est donc envisagé de passer la construction en parpaings. L'architecte ATEA révisé donc la copie afin d'effectuer ce changement.

La fin des travaux pour St Clément des Levées est envisagée pour mi-février 2023 pour un réaménagement mars début avril 2023.

Madame TARDIVEL expose à son tour la réalisation du déménagement de Vernantes dans l'ancienne Poste de Vernantes située place de l'église et loué au syndicat pour la durée des travaux. Suite au passage de la PMI dans le local, des travaux ont été réalisés par la commune et des entreprises extérieures. Le déménagement et l'emménagement ont donc eu lieu le 29 juillet 2022.

Le début des travaux est prévu courant octobre, 3 semaines après celui de St Clément car ce sont les mêmes entreprises qui interviennent sur les 2 sites.

La fin des travaux pour Vernantes est prévue mi-mars 2023 pour un réaménagement courant avril 2023.

6) DATE : OUVERTURE DU MULTI-ACCUEIL DE VERNANTES

Monsieur NIVELLE aborde le sujet de la date d'ouverture du futur multi-accueil 18 places de Vernantes. Effectivement, la fin des travaux et le réaménagement sont prévus pour avril 2023, il serait donc possible de passer de 12 à 18 places en mai 2022. Accepter des nouvelles familles dès mai supposerait que le chantier ne prenne aucun retard.

Un retard de chantier n'étant pas exclu, il serait préférable de se laisser une marge de manœuvre afin d'éviter de devoir repousser l'accueil de nouveaux enfants et mettre des familles en difficulté. De plus, cette augmentation du nombre de places demandera l'embauche d'une professionnelle.

Les élus du comité sont donc favorables au passage à 18 places en septembre 2023.

7) RESSOURCES HUMAINES : DIRECTION DES STRUCTURES

Madame TARDIVEL présente les multiples changements intervenus au niveau des équipes. Les différents mouvements se sont faits avec du personnel déjà présent au sein de nos effectifs.

Au multi-accueil,

La nouvelle directrice adjointe Chloé BOUDIER est arrivée au 22 août 2022.

Aurore RICHER, auxiliaire de puériculture qui occupait ce poste avait demandé à basculer sur un poste d'auxiliaire en quittant sa fonction d'adjointe. Elle est de nouveau en poste uniquement auprès des enfants.

Cyrielle MARECHAL occupe le poste de volante entre les 3 structures.

Laëtitia PONAS assure le remplacement d'Emilie DESVIGNES, actuellement en congé maternité.

Dans la micro-crèche de Vernantes,

Margaux REVERDY a quitté son poste de volante entre les 2 micro-crèches, pour rester sur la micro-crèche de Vernantes.

Adeline VRAIN occupe désormais le poste de volante sur les 2 micro-crèches.

La nouvelle directrice Océane BODET-GUILMET actuellement en poste depuis Février 2022 au multi-accueil de Longué a pris son poste de directrice de la structure de Vernantes.

Dans la micro-crèche de Saint Clément des Levées,

Isabelle ROBIN est désormais uniquement en poste à St Clément des Levées. Elle en reste la directrice.

Pour le pôle administratif,

Lucie VALLEAU a terminé son contrat de 1 an.

Elle est remplacée par Mélanie PIRONNEAU qui a commencé son contrat au 5 septembre 2022 pour une durée de 1 an.

8) DELIBERATION : CONTRAT ASSURANCE GROUPE – RATTACHEMENTS CDG 49

Le contrat d'assurance statutaire en cours, entre le groupe YVELIN et le Centre de Gestion, a été rompu. Une consultation va être lancée et le CDG 49 nous propose un rattachement à cette dernière.

Le Président rappelle au comité que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de rattacher le SIVU Loire-Longué à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2023.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 60 jours fermes cumulés accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

CHARGE le Président de signer la demande de consultation et tous les documents nécessaires en exécution des présentes, notamment le contrat à intervenir.

Monsieur NIVELLE évoque le coût que représente actuellement notre assurance statutaire, il est d'environ 16 500€ pour 2022. Il faut s'attendre à une augmentation sur le prochain contrat, compte tenu de la consultation à venir.

9) AGENDA

- Du samedi 5 au jeudi 10 novembre 2022 au Dôme de Saumur : Exposition valorisation du métier d'assistants maternels
- Le lundi 21 novembre 2022 à 18h : Comité syndical suivi du repas de fin d'année
- Le samedi 3 décembre 2022 au matin : Spectacle de Noël à la salle Raymond Launay à Jumelles

10) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur NIVELLE souhaite faire un point budgétaire. En effet, nous subissons des augmentations importantes en termes d'énergies et de masse salariale (+3,5%).

Par ailleurs, des investissements importants sont en cours de réalisation ou en projet au sein du syndicat.

Les extensions vont aussi peser dans le budget de fonctionnement car nous allons devoir amortir les travaux d'investissements réalisés, pour les prochaines années.

Aujourd'hui, le budget est à l'équilibre mais il est nécessaire d'avoir à l'esprit que certaines recettes n'augmenteront pas. Les attributions de compensations sont aujourd'hui figées. Les seules rentrées supplémentaires qui peuvent être envisagées sont une augmentation des barèmes de la CAF ; à voir si cela compensera le surplus de dépenses.

Tant que le SIVU dispose et produit des excédents cumulés, le budget peut se maintenir ainsi. Ces excédents permettront de combler des déficits éventuels sur les années à venir.

Il est nécessaire d'avoir à l'esprit que les communes pourront être amenées à participer au budget. C'est ce qui se passe dans les communes qui ont la charge de la compétence petite Enfance, sans aucune dotation extérieure (ex : Allonnes).

Ce n'est pas d'actualité au SIVU Loire-Longué mais il faut en avoir conscience insiste Laurent NIVELLE. Il y aura surement des choix à faire dans les futurs investissements.

Madame LE COQ intervient en questionnant sur une augmentation de nos tarifs aux familles.

Nos tarifs sont réglementés par des barèmes CAF, nous ne disposons d'aucun levier possible de ce côté-là, précise Laurent NIVELLE.

Le budget sera détaillé en début d'année.

Concernant les Ressources Humaines, le 12 septembre 2022, Madame MÉTIVIER Betty a déposé sa demande de mutation vers une autre collectivité. Son délai de préavis maximum de 3 mois. Un appel à candidatures va être lancé dès le 19 septembre. L'idée est de recevoir les premiers candidats début octobre.

FIN DE LA SEANCE A 20h03

Convocation du 12 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de votants : 13

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-25 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 26 septembre 2022

Le secrétaire de séance – Monsieur CANTIN Jeannick

